







### **Délibération 2017/29 : Remboursement d'une location de salle des fêtes**

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire relatif à l'impossibilité de Mr LENORMAND de maintenir sa réservation de la salle des fêtes prévue le week-end du 22 juillet 2017, et pour laquelle il avait versé un acompte de 125€ le 9 Mai 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'annuler cette réservation et de procéder au remboursement de l'acompte en faveur de Mr LENORMAND.



### **Divers : Repas des anciens**

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS ayant été dissous au 01/01/2017, une commission composée de conseillers municipaux et de personnes extérieures, avait été désignée lors du Conseil Municipal du 06/10/2016 pour l'organisation du repas annuel des anciens.

Les membres du conseil concernés étant absents, un courrier va être adressé à chacun d'entre eux les invitant à se réunir à la fin du mois d'août ou au début du mois de afin de travailler sur les invitations, le thème du repas, l'animation ainsi que sur le choix du menu.

